

La « route qui apaise »

**Les arbres de bord de routes sont  
un atout pour la sécurité routière  
et un paysage protégé**

Les audits demandés par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et la 26e mesure du plan pour lutter contre l'insécurité routière présenté fin janvier ont réveillé des inquiétudes, bien qu'aucune mention n'ait été faite du mot « arbre ».

*Pour l'essentiel, ces inquiétudes resurgissent toujours à cause de l'ambiguïté de certaines paroles publiques. Cette ambiguïté tire son origine de la persistance dans les esprits de certains décideurs et gestionnaires publics, et d'associations attachées à la sécurité routière, d'un concept dépassé et abandonné après ses échecs : celui de la « route qui pardonne ».*

Les médias ont relayé dès la fin mars ces inquiétudes, jusqu'à aujourd'hui puisque nous avons de nouveau - la semaine dernière - été interrogés à ce sujet.

Nous avons exposé notre position en nous fondant sur les connaissances bien établies aujourd'hui concernant la sécurité routière et le paysage.

Nous avons expliqué que le **seul** concept qui doit guider l'action pour lutter contre l'insécurité routière, tout en sauvegardant nos paysages, est celui de « la conduite apaisée » et son corollaire, « la route qui apaise ».

Nous avons pointé du doigt **l'urgence** à ce que l'État nous propose une politique de sécurité routière **cohérente** puisque le ministre entend maintenir l'objectif de moins de 2 000 tués sur les routes d'ici 2020 (rappel : en 2014, 3388 tués).

\*

Au cours de cette large couverture médiatique, nous avons senti le besoin d'aller plus loin, d'expliquer dans le détail les concepts qui sous-tendent les politiques publiques de sécurité routière, de rassembler tous les éléments dans un seul et unique document. En effet, les articles courts sur un thème bien précis que nous mettions régulièrement sur le site ne permettaient ni de prendre du recul pour considérer une vue d'ensemble ni de comprendre ce qui se joue exactement. Nous nous sommes donc mis au travail et voici le résultat.

Aujourd'hui, dans ce document, nous formulons des propositions pour sauver des vies et pérenniser un paysage typique de nos routes. Notre action d'information s'adresse aussi bien à l'opinion publique qu'aux décideurs, de façon à ce que chacun, à son niveau, prenne ses responsabilités et mène ou soutienne une politique de sécurité routière cohérente, tout en sauvegardant les paysages auxquels nous sommes tant attachés.

Le document peut sembler long au premier abord mais il est rédigé de telle sorte que chacun(e) puisse l'appréhender à sa guise. Il comprend trois parties que vous pouvez lire séparément et dans l'ordre qui vous plaît :

1. **Le nouveau plan gouvernemental pour lutter contre l'insécurité routière**
2. **La sécurité routière**
3. **Le paysage**

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires par l'intermédiaire du formulaire de Contact. Nous serons heureux de vous lire et de vous répondre.

Merci de nous signaler toute erreur de frappe ou d'orthographe qui nous aurait échappé.

\*

Si vous appréciez notre travail, pensez à nous faire un don, il sera toujours apprécié. Nous sommes 100 % indépendants.

**Un don, pour quoi faire ?** Pour créer une cagnotte parce que si, aujourd'hui, nous demandons une politique de sécurité routière cohérente et le respect de la Convention Européenne du Paysage, demain, nous nous réservons la possibilité d'actions en justice compte tenu du niveau de menace constaté.

La « route qui apaise », juin 2015, document complet

**Les arbres de bord de routes sont  
un atout pour la sécurité routière  
et un paysage protégé**

